

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, à la place de la salle de la mairie, ceci afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité sanitaire et de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 7 avril 2021.

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Nathalie MUR Adjoints, Cyrille MAILLET, Guillaume ALBY, Maryse FAU-LIENARD, Djamila DELSUC-OUKINA, Vincent LACASSAGNE, Céline HILAIRE, Elodie FLEURY-CHARRIE, Anne-Marie AZEMAR, Yohan CRAYSSAC, Eric FORET.

M. Yohan CRAYSSAC a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée **l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour** : la reconduction de l'opération façades. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Guy SANGIOVANNI qui fait une présentation de la réunion de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, relative au **vote du budget intercommunal**, en date du 12 avril. Après débat, le budget intercommunal a été voté.

Un projet de territoire a été demandé par la majorité des communes en parallèle des travaux menés sur le pacte financier et fiscal. Il a été rappelé le souhait de travailler par bassins de vie. L'harmonisation de la taxe sur les ordures ménagères est remise en question et l'avis d'un conseil juridique sera sollicité.

Avant de procéder au vote des documents budgétaires communaux, Mme Catherine BIGOUIN présente un **diaporama** portant sur :

- l'évolution des produits de 2018 à 2020
- l'évolution des charges de 2018 à 2020
- la capacité d'autofinancement dégagée par la Commune de 2017 à 2020
- le financement des investissements en 2020

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNAL

M. Jean-Marie BEZIOS, Adjoint, présente le compte administratif 2020 du budget principal. Le Conseil Municipal, statuant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Gilles CROUZET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice, aux débits et crédits portés aux différents comptes, le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés :

FONCTIONNEMENT :

dépenses	746 677,68 €
recettes	863 859,96 €

INVESTISSEMENT :

dépenses	262 913,73 €
recettes	158 682,78 €

restes à réaliser dépenses	96 597,35 €
restes à réaliser recettes	6 703,71 €

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Adopté : à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire expose les résultats que le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

résultat au 31.12.2019	+ 549 037.29
part affectée à l'investissement en 2020	- 40 000.00
résultat de l'exercice 2020	+ 117 182.28
Résultat total cumulé au 31.12.2020	+ 626 219,

INVESTISSEMENT :

résultat au 31.12.2019	+ 141 864.23
résultat de l'exercice 2020	- 104 230.95
Résultat total cumulé au 31.12.2020	+ 37 633.28

Restes à réaliser Recettes	+ 6 703.71
Restes à réaliser Dépenses	- 96 597.35

Besoin de financement 52 260.36

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide les affectations suivantes :

- **Report en fonctionnement article 002 recettes : 571 219.57**
- **Affectation en réserve article 1068 recettes : 55 000.00**
- **Report en investissement article 001 recettes : 37 633.28**

Adopté : à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Adopté : à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Les subventions allouées aux associations en 2020 sont reconduites pour 2021.

Mme Catherine BIGOUIN présente un **diaporama** sur la réforme de la fiscalité locale, sur l'évolution de la fiscalité de l'Agglomération Gaillac-Graulhet et de l'incidence sur les contribuables.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2021 et du produit fiscal à taux constants. Il fait part des travaux de la commission communale des finances.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le produit de la taxe d'habitation est totalement supprimé pour les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Considérant l'augmentation de la fiscalité intercommunale et afin de limiter l'impact de la fiscalité sur les ménages,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de baisser ses propres taux et de les fixer comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,95 %**
(dont taux départemental 2020 inclus : 29,91 %)
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,58 %**

Adopté : 14 pour, 1 abstention

RECONDUCTION OPERATION FACADES

Considérant la délibération du conseil municipal du 18 février 2019 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2020 l'aide au ravalement des façades,
Considérant la volonté de poursuivre la redynamisation du centre du village et de valoriser le patrimoine bâti,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire la mise en œuvre de l'opération façade **jusqu'au 31 décembre 2023.**
- Adopte une nouvelle enveloppe financière plafonnée à 2500 € par an, soit **500 € par dossier dans la limite de cinq dossiers par an.**
- Approuve le règlement d'intervention annexé à la présente délibération précisant les prescriptions administratives et financières et le périmètre d'intervention.
- Décide d'ouvrir les crédits nécessaires au versement des subventions au compte 20422 du budget.
- Décide que les subventions d'investissement versées dans ce cadre-là seront amorties sur une durée d'un an. Les crédits correspondants seront prévus au compte dépense 6811 et au compte recette 280422 sur le budget principal N+1.

Adopté : à l'unanimité

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en application du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée doit adopter le budget primitif. Ce projet de budget a été présenté aux membres de la commission finances qui ont émis un avis favorable.

Pour 2021, le budget primitif de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- **section de fonctionnement dépenses et recettes : 1 243 521.09 €**
- **section d'investissement dépenses et recettes : 1 088 375.08 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2021 tel que présenté.

Adopté : à l'unanimité

Les budgets de la commune restent déposés en mairie où ils sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption. Les documents seront également mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois après leur adoption.

REALISATION D'UN PREMIER DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE A DIRE D'EXPERT SUR LES SITES DU BELVEDERE ET AU DROIT DE LA PROPRIETE PRADEL - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire rappelle que ces dernières semaines, plusieurs effondrements de berges ont eu lieu en centre-bourg au niveau du Belvédère et au droit de la propriété Pradel, menaçant des enjeux (usine hydroélectrique, maison éclusière, maison d'habitation et ligne électrique).

Suite à ces phénomènes, la commune de Montans souhaiterait lancer rapidement la réalisation d'un premier diagnostic géotechnique à dire d'expert afin d'apporter aux élus un premier éclairage sur les mesures de prévention et les éventuelles mesures de sauvegarde à prendre.

Suite à la consultation de trois bureaux d'études, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de retenir Terrefort. Le coût de l'étude s'élève à 950 € HT soit 1140 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives, financières et techniques permettant la planification et la réalisation de ce premier diagnostic géotechnique.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Guy SANGIOVANNI demande la tenue d'une réunion de la commission PCS (Plan communal de sauvegarde) DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs). La date est fixée au 4 mai à 18h à la mairie.
- Enedis demande la désignation d'un « correspondant tempête » dont le rôle est d'assurer les relations entre la mairie et Enedis en cas de tempête. Guillaume ALBY est nommé correspondant et Vincent LACASSAGNE suppléant.
- La commission voirie se réunira le 19 avril à 20h à la salle de réunion du Clos des Sœurs.

- La commission embellissement se réunira le samedi 24 avril à 8h30 à la salle de réunion du Clos des Sœurs.
- M. Guy SANGIOVANNI informe l'Assemblée de la reprise du projet communautaire au sein de l'Agglomération Gaillac-Graulhet. Une réunion devrait avoir lieu le 6 mai à Cadalen ou en distanciel.
- Mme Nathalie MUR informe l'Assemblée du recrutement de Mme Aude PUYHAUBERT en remplacement de Mme Michèle CALMET pour l'entretien des locaux scolaires et communaux et les remplacements au sein de l'agence postale suite au départ de Mme Brigitte SANZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Gilles CROUZET

Jean-Marie BEZIOS

Nathalie MUR

Guy SANGIOVANNI

Catherine BIGOUIN

Céline HILAIRE

Elodie FLEURY-CHARRIE

Cyrille MAILLET

Yohan CRAYSSAC

Anne-Marie AZEMAR

Vincent LACASSAGNE

Djamila DELSUC-OUKINA

Maryse FAU-LIENARD

Eric FORET

Guillaume ALBY